

CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal 1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider Cheffe du Département fédéral de l'intérieur Palais fédéral ouest 3003 Berne

Envoi par courriel : Vernehmlassungen@blv.admin.ch

Réf.: 24_COU_1545 Lausanne, le 27 mars 2024

Consultation fédérale au sujet de la modification totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires et de la modification de l'ordonnance sur les émoluments de l'OSAV

Madame la Conseillère fédérale.

Le 14 décembre 2023, votre département nous a fait parvenir la consultation concernant la modification des ordonnances citées en titre et nous vous en remercions.

La révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh) vise à rapprocher les procédures d'approbation et d'homologation de celles de l'Union européenne, ce qui est vivement salué. En effet, cela permettra notamment un traitement plus rapide et efficient des demandes, tout en assurant la protection de la santé humaine et animale ainsi que de l'environnement. Dans cette optique, nous considérons qu'il conviendrait d'être moins restrictif, en particulier en renonçant aux exceptions prévues pour l'autorisation des substance actives dans ce projet d'ordonnance. En effet, le cadre réglementaire fédéral en matière d'agriculture permet d'ores et déjà de réduire l'utilisation de certaines molécules en les excluant du PER ou en rendant une autorisation préalable obligatoire.

Par ailleurs et dans un contexte de besoin de protection de nos cultures et de volonté de renforcer notre capacité d'auto-approvisionnement, nous estimons que les émoluments ne devraient pas être augmentés, au risque de devenir prohibitifs. Pour le surplus, vous trouverez nos réponses détaillées dans le formulaire annexé à la présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER a.i.

Christelle Luisier Brodard

François Vodoz

Annexe

Formulaire de réponse

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires